Ga
N
4800
E97
1855

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855

PLAN-GUIDE DU PALAIS DES BEAUX-ARTS

Seul autorisé et vendu à l'intérieur.

FAÇADE DU PALAIS DES BEAUX ARTS

GALERIE DE GAUCHE (Au 1er Etage.)

GALERIE DU FOND

GALERIE DE DROITE (Au 1er Etage.)

SALON DE SCULPTURE

SALON

SCULPTURE

SALON de PEINTURE

SALON de SCULPTURE ANGLAISE

SALON CHINOIS

RENSEIGNEMENTS.

ENTRÉES PRINCIPALES PAR L'AVENUE MONTAIGNE.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

ENTRÉE PUBLIQUE ET GRATUITE.

Le dimanche 27 mai 1855.

S. M. l'empereur a voulu que, le dimanche 27 mai, l'entrée des Expositions de l'industrie et des Beaux-Arts fût ouverte gratuitement au public.

Afin d'assurer la libre circulation dans les deux édifices, la Commission impériale a adopté les mesures suivantes :

ENTRÉE PLACE DE L'INDUSTRIE.

A partir de neuf heures du matin, et jusqu'à cinq heures et demie du soir, le public entrera au Palais de l'Industrie par la grande porte du Nord (côté de l'avenue des Champs-Élysées), et pourra sortir par toutes les autres portes.

Les visiteurs passeront par les tourniquets destinés à constater leur nombre.

L'admission sera très graduellement et en proportion des sorties.

PALAIS DE L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS.

L'admission au Palais des Beaux-Arts aura lieu dans les mêmes conditions et aux mêmes heures.

On entrera par l'avenue Montaigne, et on sortira par la rue Marbeuf.

Dans l'intérêt général, les visiteurs sont instamment priés de se conformer aux prescriptions données par la Commission impériale à ses agents, dans le but de régler la circulation et d'obtenir le plus grand nombre possible de visiteurs.

Le secrétaire général de la Commission impériale, ARLÈS-DUFOUR.

PHYSIONOMIE

DE L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.

Chaque jour l'Exposition universelle de l'industrie prend une physionomie nouvelle : la confusion des cartons et des caisses fait place aux contes de fées on plus. Les chefs-d'œuvre innombrables du génie des peuples commencent à surgir de toutes parts; les trophées industriels et artistiques se dressent comme par enchantement; partout enfin les détails particuliers s'harmonisent avec l'ordonnance générale et forment un ensemble d'un attrait puissant et caractéristique.

En dépit des prédictions décourageantes, l'Exposition universelle du Palais de l'Industrie actuel tiendra sans doute dans l'histoire des souvenirs ineffaçables.

Ce qui frappe d'abord, c'est l'aspect de la grande salle du rez-de-chaussée.

Cette salle se divise en deux parties : l'une comprend les pièces exceptionnelles placées au centre du parc, et l'autre les trophées des industries principales de chaque nation, érigés en forme de pavillons autour du transept.

Un intérêt particulier s'attache à ces faisceaux où se réunissent tant d'efforts. Occupons-nous d'abord des trophées de l'industrie française, qui sont rangés sur tout le côté septentrional de la nef. Ces trophées sont au nombre de vingt.

Lorsqu'on entre dans le Palais par la porte monumentale de l'avenue des Champs-Élysées, on arrive au centre même du transept. Dix faisceaux sont placés sur la droite du côté de l'ouest, et dix sur la gauche en remontant vers l'est. Viennent d'abord les tissus de laine des différents genres, la céramique, un premier trophée réservé aux articles de Paris, puis les bronzes d'ameublement, les instruments de précision, les étoffes de Lyon, le trophée de la marine, celui de machines, celui du zinc de la Vieille-Montagne, et celui de l'architecture. On doit, en outre, placer au bout de cette longue file quelques beaux échantillons de l'horlogerie parisienne.

De l'autre côté se présentent d'abord le trophée de la dentelle et celui des cristaux. L'ébénisterie d'art a d'ailleurs aussi, suivie des bronzes d'art, des meubles et sièges de luxe; puis arrive un second groupe des industries parisiennes. La ligne se continue par le trophée des arts militaires, par celui des orgues en carton-pierre pour le bâtiment, par celui de l'imprimerie, et finit avec les instruments de musique. A l'extrémité, et comme pendant au groupe de l'industrie anglaise, on trouve un groupe de chaque en bois de chêne sculpté et doré. On sait qu'un édifice comme le palais de l'Industrie, qui *ne pas être* en vue de satisfaire aux exigences de l'esthétique, ne convenerait guère à l'essai d'un orgue. Les vaisseaux d'une de ces églises prêt seulement prêtés, c'est à la Madeleine que ces essais avaient eu lieu lors de notre dernière exposition nationale en 1849.

Le public jugera favorablement, nous n'en doutons pas, l'effet d'ensemble que produisent ces trophées. Ils remplissent bien la vaste enceinte nef. Quant aux industries qui y sont représentées, comme nous les retrouverons dans les galeries, il vaudra mieux pour les apprécier les considérer dans l'ensemble de leurs produits. Nous nous bornerons aujourd'hui à noter quelques indications sommaires, la composition de ceux des faisceaux qui revêtent le caractère le plus tranché.

Dans ce nombre remplissent, à coup sûr, les deux faisceaux de l'industrie parisienne proprement dite. Il y a fait très-bien réussi à rassembler les produits propres à donner une idée de cette variété, de ce goût, de ce génie inventif, de cette fantaisie, qui distinguent les artistes de la capitale. Les produits de l'industrie parisienne sont exposés dans deux grandes armoires en bois sculpté et doré, et dont les pans sont remplis de glaces magnifiques. Au frontispice de ces buffets, on lit des noms de villes d'or : *Paris, Versailles, Fontainebleau.* Sur l'un on a inscrit, en outre, cette devise : *Parure*; et sur l'autre : *Fantaisie et objets d'art.*

Quant aux autres nations, nous pouvons résumer ainsi l'état actuel de leur exposition :

ANGLETERRE. — On remarque déjà, dans les salles du rez-de-chaussée, les poteries de Lambeth, les lentilles d'optique et les *plate-glass* de *Pereira-glass*, des ouvrages de Birmingham, les riches objets d'orfèvrerie pleins d'originalité et de hardiesse, les tapis comme de fleurs, et la coutellerie de Sheffield, si admirable de variété, de richesse et de bon marché.

En fait d'art, l'exposition anglaise, grâce à l'intelligente activité de M. Cole, s'annonce comme une des plus brillantes du grand concours de 1855.

BELGIQUE. — L'acétal en bois, sculpté plané dans le chêne, attire les regards : c'est une œuvre très remarquable. Ces ogives, ces rinceaux, fouillés avec un art si délicat, ces raisins naturels au milieu d'une ornementation gothique, sont du plus bel effet.

PRUSSE. — Cette nation a déjà réuni quatre trophées ; mais l'étalage seul des coutelleries de Solingen, des sels, limes, etc. de Remscheid, est complet. Le reste présente un désordre qui ne permet pas de juger encore de l'ensemble de l'Exposition prussienne.

AUTRICHE. — A l'extrémité principale, sur la nef, l'Autriche a déjà placé les magnifiques verreries et aux de Bohême, des papiers peints de la fabrique de M. Zimmermann, des papiers de fantaisie de M. Rosenthal, etc.

SARDAIGNE. — A déjà exhibé une bibliothèque avec reliefs en bois et trente-six sujets historiques ou en mosaïque.

Les autres nations commencent aussi à disposer leurs produits, et déjà, ainsi que nous l'avons dit, l'Exposition de l'industrie présente un ensemble dont on suit les progrès avec le plus vif intérêt.

Nous tiendrons ainsi chaque jour nos lecteurs au courant de ce développement progressif, de cette installation quotidienne des produits de toutes les nations qui viennent prendre part à l'Exposition de 1855.

POTTIER.

VISITES

DE LL. MM. L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

L'empereur et l'impératrice ont visité deux jours de suite, le 24 et le 25 mai, le Palais de l'industrie. Leurs Majestés ont été reçues par S. M. I. le prince Napoléon, président de la Commission impériale, et par MM. les membres de la Commission. Malgré la grande affluence des visiteurs, l'empereur et l'impératrice ont examiné avec attention les produits exposés, notamment ceux de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse. Plusieurs de MM. les commissaires étrangers et de MM. les exposants ont eu l'honneur d'être présentés à Leurs Majestés, qui se sont longuement entretenues avec quelques-uns d'entre eux.

Les armes de la Prusse rhénane, les cristaux de Saint-Louis et de Baccarat, ceux de la Bohême, les porcelaines, les poteries d'art, les fayences coloriées de Londres, la coutellerie de Sheffield, les soieries de Lyon, les instruments de musique, les bronzes, les objets d'ameublement, les dentelles de l'Exposition de Paris ont particulièrement fixé l'attention de LL. MM. dans cette première visite.

L'empereur et l'impératrice ont manifesté leur satisfaction de voir les progrès qu'a faits l'installation des produits depuis le jour de l'ouverture de l'Exposition. Leurs Majestés se sont retirées en annonçant leur intention de faire de fréquentes visites au Palais de l'industrie et à celui des Beaux-Arts.

A leur sortie comme à leur arrivée, Leurs Majestés ont été accueillies par les plus vives acclamations.

Voulant donner au public la faculté de visiter l'Exposition sans changer le tarif fixé à 5 francs pour les quatre derniers jours de mai, l'empereur a décidé que dimanche prochain, le rideau du Palais de l'industrie et des Beaux-Arts serait gratuite, et que la Compagnie serait indemnisée par sa caisse particulière.

— L'empereur, à sa visite de Palais de l'Exposition, a félicité les commissaires de la Prusse de la décoration et de l'arrangement de l'exposition du Zollverein. Le premier choix fait par l'empereur au Palais est tombé sur un nouveau nature, ciselé en acier et or, avec de belles incrustations en or, représentant d'un côté le portrait de l'empereur Napoléon Ier, d'après les meilleurs maîtres, les batailles de Marengo, d'Austerlitz et du pont d'Arcole, et, de l'autre côté, le portrait de Napoléon III et les batailles d'Alma et d'Inkermann.

PROTECTION DES DESSINS ET INVENTIONS

La Commission impériale a voulu, autant que possible, que toutes les industries du génie humain trouvassent place à l'Exposition universelle, et qu'elles pussent s'y procurer sans danger pour les intérêts de leurs auteurs ou de leurs possesseurs; c'est dans ce but qu'ont été rédigés les articles 53 et suivants du Règlement général, instituant en faveur des inventeurs des certificats destinés à servir de brevets provisoires et gratuits.

Mais, bien qu'approuvées par un décret, ces prescriptions ont exigé des simples dispositions réglementaires, de limites à étendre une mesure législative, fussent insuffisantes aux yeux de nombreux, pour assurer tous les droits qu'il s'agissait de protéger. La loi du 5 juillet 1844 porte, en effet (article 10) : « La durée des brevets ne pourra être prolongée que par une loi. »

On a donc dû soumettre la prise en considération des demandes de certificats adressées à la Commission impériale, jusqu'à ce que le pouvoir législatif eût statué sur les propositions qui lui seront faites à ce sujet par le gouvernement de l'empereur. C'est ce qu'il vient de faire par la loi dont la teneur suit :

Loi garantissant, jusqu'au 1er mai 1856, les inventions industrielles et les dessins de fabrique admis à l'Exposition de 1855.

« Art. 1er. Tout Français ou étranger, auteur, soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée, aux termes de la loi du 5 juillet 1844 soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou à symbole, dont il aura, soit exposé, soit admis à l'Exposition universelle, obtenir de la Commission impériale de l'Exposition un certificat descriptif de l'objet déposé.

» La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'Exposition.

» Art. 2. Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un titre d'invention, à dater du jour de l'admission par le comité local de l'Exposition, jusques et mai 1856, les délais déterminés par cette admission pour prendre la prolongation de la présente loi, et sans préjudice du délai que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

» Art. 3. Les demandes de certificats doivent être accompagnées d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan et d'un dessin figuratif.

» Ces demandes, ainsi que les décisions prises par la Commission impériale, seront, en outre sur un rang très spécial, qui sera ultérieurement déposé au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. »

PLAN-GUIDE DU PALAIS DES BEAUX-ARTS.

Un mois d'abonnement, 10 fr. — Un numéro, 50 centimes.

BUREAUX : PLACE DE LA BOURSE, 10. — DIRECTEUR, M. POTTIER.

Annonces : 2 fr. la ligne; — faits divers, 6 fr.; — Réclames, 4 fr.

JOLIE PETITE MAISON composée de sept pièces, cave, eau, gaz, boîte mobilière, à Saint-James, près Neuilly, rue Saint-James, 26 (bois de Boulogne), à vendre (même sur une seule enchère), en 1 chambre des notaires de Paris, le mardi 5 juin 1855.

Mise à prix..... 16,000 fr.

N. B. L'adjudicataire devra prendre le mobilier à l'effet pour 3,000 fr.

S'adresser à M. AUBERT-CHEVILLE, notaire à Paris, boulevard Saint-Denis, 26.

JOLIE MAISON avec grand jardin, à vendre à l'amiable. — S'adr. à M. DREUX, notaire à Paris, rue Louis-le-Grand, 7.

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE à Pierrefitte, près Saint-Denis, à vendre (même sur une seule enchère), en la chambre des notaires de Paris, le mardi 5 juin 1855 à midi.

Mise à prix : 25,000 francs.

S'adresser à M. DREUX, notaire, à Paris, rue Louis-le-Grand, 7.

MAISON DE CAMPAGNE et jardin anglais, rue de la fontaine, 62, appartenant à Mme Doche à vendre, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 5 juin 1855.

Mise à prix..... 10,000 fr.

S'adresser à M. AUBERT-CHEVILLE, notaire à Paris, boulevard Saint-Denis, 26.

TERRES D'ANGELIERS, et de la ligne de fer de Corbeil à Nevers, par-lonnellement de Cosne, d'Avaree et de Jolivet; beau Château du terrement neuf, parc, jardins, glacières, etc.; Fermes, Bois, moulin, etc., 667 hect. environ, à vendre (sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 19 juin 1855.

Produit net en argent... 32,000 fr.

Mise à prix..... 560,000 fr.

S'adr. à Me DUBOIS, notaire, r. Caumartin, 29.

MAISON rue de Villejuif, 11, **A PARIS**, à vendre (même sur une seule enchère) en la chambre des notaires de Paris, le mardi 15 juin 1855. Mise à prix, 100,000 fr.

S'adresser à M. AUBERT-CHEVILLE, notaire à Paris, boulevard Saint-Denis, 26.

Sté GÉNÉRALE DU CRÉDIT MOBILIER.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 20 mai courant, la *Société générale du Crédit Mobilier* recevra, en compte courant, sans intérêts, les versements qui lui seront faits pour compte de ses correspondants.

Il a, en outre, été décidé que, à partir du 1er juillet prochain, les comptes courants produiront un intérêt de 2 1/2 0/0 l'an, à partir du quatrième jour suivant celui de chaque versement.

Il sera bonifié, sur toutes les sommes déposées, un intérêt de 2 1/2 0/0 l'an, à partir du 1er juillet prochain, sur les comptes courants.

Pour toutes les opérations de vente ou d'achat, la Société générale devra être préalablement munie des titres ou d'une provision suffisante.

Les demandes d'ouverture de compte courant devront être faites par écrit, et agréées par la Société générale.

Les bureaux de la Société générale, 15, place Vendôme, sont ouverts de 10 heures à trois heures.

ROLLIN, 55, r. de Bretagne, gr. magas. de pendules, candélabres, candélabres, bronzes, Bonheurs, rte. Londres, 20, Rez-Lon square, Billard et Gay, agents.

PORCELAINES ET CRISTAUX

Spécialité de services de table. — Grand choix de cave à liqueurs. — Daridi, 65, galer. Vivienne.

EAU PHILOCÉPHALE qui régénère les cheveux. — Recommandée à la consommation par tous les médecins. Cette eau ne tache pas, elle ne graisse pas, elle ne tache pas, elle ne tache pas, elle ne tache